



# Travailleur saisonnier

## Vous cherchez un logement ?



## Des aides et services pour les salariés en contrat saisonnier



### UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Action Logement propose des **locations adaptées à votre situation** :

**Les logements privés**, proposés par Action Logement, sont des logements de qualité, à loyers maîtrisés, et situés le plus souvent en centre ville et/ou à proximité des transports.

**Les logements temporaires** sont proposés au sein de résidences Habitat jeunes, résidences étudiantes, appart'hôtels, résidences hôtelières... Ces logements sont disponibles pour une courte durée, de quelques jours à deux ans.

**NOUVEAU!**

### LA PLATEFORME DU LOGEMENT TEMPORAIRE

Une entrée unique et facilitée si vous recherchez un logement meublé\* pour une durée limitée.

➔ Connectez-vous sur **actionlogement.fr**  
> rubrique 'Trouver un logement'

\*Équipements type lit, réfrigérateur et parfois vaisselle, linge de lit...

 L'accès aux offres de logement, aux services d'accompagnement locatif proposés par Action Logement sont strictement gratuits et ne peuvent pas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Pour l'attribution d'un logement dans une résidence de logements temporaires, certains gestionnaires peuvent vous facturer des frais de dossiers mais ceux-ci sont détaillés et contractuels. En dehors de ce cas, si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse [fraude.als@actionlogement.fr](mailto:fraude.als@actionlogement.fr)



### UN GARANT POUR VOTRE LOGEMENT

Action Logement **facilite votre entrée dans les lieux en se portant garant auprès de votre bailleur avec Visale**, une garantie **100 % gratuite**.

La garantie Visale est accessible aux travailleurs saisonniers pour tout type de logement (hors résidence principale), y compris certaines habitations légères de loisirs.

➔ Faites le test et votre demande sur **visale.fr**



### UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE CAUTION

Action Logement vous propose un **prêt sans frais ni intérêt, l'AVANCE LOCA-PASS®**, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans un nouveau logement.

➔ Faites le test et votre demande sur **locapass.actionlogement.fr**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

Visale et AVANCE LOCA-PASS® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.



**actionlogement.fr**

**ActionLogement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE